

## Règlement intérieur Local Jeunes Intercommunal Neste Barousse à destination des familles et des jeunes



Le Local Jeunes intercommunal de Neste Barousse est un accueil de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans, agréé par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports. Il propose des activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs dans le cadre d'un projet éducatif territorial adapté à l'âge des jeunes accueillis. Il fonctionne le matin, le midi et le soir, ainsi que les vacances.

### Coordonnées des différents interlocuteurs :

Communauté de Communes Neste Barousse	05/62/99/35/23
Local Jeunes Intercommunal Neste et Barousse	Granell Katharina 07/50/75/10/38
Coordination Enfance Jeunesse	Marie Odile Ryckwaert 06/82/22/25/29
Pôle Services à la population	Severine Chaix 07/50/75/10/30

### Réseaux sociaux du Local Jeunes Intercommunal Neste et Barousse :

*\*Toute notre communication et programmation sont disponibles sur ces réseaux*

**Facebook : Local Jeunes Barousse**

**Instagram : @Jeuns.inbarousse**

**Snapchat : jeunsinbarousse**

### **Les différents moyens pour nous contacter :**

**Mail : [katharina.granell@neste-barousse.fr](mailto:katharina.granell@neste-barousse.fr)**

**Téléphone : 07/50/75/10/38**

#### 1- Conditions d'admission

- Le Dossier d'inscription complet :
  - Fiche d'inscription et sanitaire
  - Fiche des autorisations
  - Règlement général pour la protection des données
  - Copie du carnet de santé avec le nom du jeune
  - Copie de l'attestation d'assurance
  - Attestation QF CAF ou MSA
  
- Être à jour dans le paiement des prestations dues à l'accueil de loisirs
  
- Respect du règlement intérieur

## Règlement intérieur Local Jeunes Intercommunal Neste Barousse à destination des familles et des jeunes

### 2- Modalités de fonctionnement

#### 2- 1 – Horaires

Périscolaire (Jour d'école)

<b>Local Jeunes Intercommunal Neste et Barousse</b>					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30	7h30	7h30	7h30	7h30
Soir	18h30	18h30	Fermé	18h30	18h30

Vacances Scolaires

<b>Local Jeunes Intercommunal Neste et Barousse Pôle Jeunesse Intercommunal</b>	
Horaire pour déposer son jeune le matin	A partir de 9h
Horaire pour venir chercher son jeune en 1/2 journée matin sans repas	11h45 - 12h00
Horaire pour venir chercher son jeune en 1/2 journée matin avec repas	13h30 - 14h00
Horaire pour venir déposer son jeune en 1/2 journée après-midi sans repas	13h30 - 14h00
Horaire pour récupérer son jeune le soir	A partir de 16h30
Fermeture du Local le soir	18h

Entrée et sortie de la structure :

- *Si mon adolescent est libre de ses déplacements et est autorisé à quitter seul le Local Jeunes., dans ce cas, le ou la jeune n'est plus sous la responsabilité de l'équipe pédagogique lorsque s'effectue le départ du jeune. Pour les jeunes qui n'ont pas l'autorisation de sortie, il reste constamment sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.*
- *Les horaires lors des sorties ou départs en séjour doivent être obligatoirement respectés. En cas de retard non signalé, le/la jeune ne sera plus pris en compte dans l'effectif de départ.*
- *Seules les personnes notifiées sur le dossier d'inscription sont autorisées à récupérer le/la jeune. La structure est susceptible de demander une pièce d'identité en cas de doute.*

## **Règlement intérieur Local Jeunes Intercommunal Neste Barousse à destination des familles et des jeunes**

### 2 – Modalités de fonctionnement

#### Encadrement

- Un directeur ou une directrice qualifiée(e)
- Une équipe d'animation composée d'animateurs ou d'animatrices ayant les qualifications requises par la réglementation : BAFA, CAP Petite enfance ou autre équivalence.

Le taux d'encadrement de nos centres de loisirs est de :

<i>Périscolaire :</i>	<i>Vacances Scolaires :</i>
Un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans	Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
Un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.	Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

### 3 – Modalité d'inscription

**Le dossier d'inscription complet doit être déposé avant le premier jour de fréquentation**

#### → **Pour le périscolaire :**

Un dossier d'inscription reprenant les informations nécessaires vous est remis en fin d'année scolaire pour les jeunes déjà scolarisés ou sur demande pour les nouveaux utilisateurs.  
Il doit être entièrement remplis afin de garantir le bon accueil de votre jeune.

- L'accueil du matin et du soir ne nécessite pas d'inscription préalable mais le dossier reste indispensable.

Tout changement pour une longue période doit être indiquée au directeur de centre le plus tôt possible.

#### → **Pour les périodes de vacances scolaires**

La réservation doit se faire **minimum 48H (soit deux jours avant la date prévue)** par mail.

**Local Jeunes Intercommunal Neste et Barousse : [localadosloures@neste-barousse.fr](mailto:localadosloures@neste-barousse.fr)**

**Toute inscription hors délais ne pourra être réalisée.  
Au vu des nombreuses demandes n'hésitez pas à inscrire vos jeunes au plus tôt.**

## Règlement intérieur Local Jeunes Intercommunal Neste Barousse à destination des familles et des jeunes

### 5 – Tarifs

#### **Périscolaire :**

TRANCHE	QF	TARIF FORFAIT ANNUEL
1	< 800 €	30€
2	801-1500€	40€
3	>1500 et CAF 31/ MSA €	60€

Le règlement se fait en début d'année scolaire suite à l'avis de sommes à payer

#### **Vacances Scolaires :**

TRANCHE	QF	Tarif accueil au Local	Tarif sortie	Forfait semaine
1	Inférieur à 800 €	3 €	12 €	35,00 €
2	801 – 1500 €	5 €	15 €	45,00 €
3	>1500€ et CAF 31 / MSA	7 €	17 €	55,00 €

La facturation se fera en fin de semaine pour les vacances. Le règlement doit se faire dans les trente jours qui suivent la facturation.

Le Quotient Familial (QF) déclarée à la CAF est pris en compte pour la tarification. Pour tout changement de situation, contactez le directeur du site pour que votre situation soit mise à jour.

Le règlement peut être effectué auprès du directeur de centre, dès réception de l'avis de somme à payer :

Par Chèque à l'ordre du Trésor Public, chèque ANCV, chèque CESU, espèces, virement  
**(attention le paiement par virement du centre de loisirs et la restauration scolaire ne se font pas auprès du même interlocuteur)**

### 6. Non-respect des inscriptions et des horaires

**Extrascolaire :** En cas d'absence non signalée 48h à l'avance, le prix de la journée vous sera facturé sauf présentation d'un certificat médical avant le vendredi de la semaine en cours.

L'attention des responsables légaux est attirée sur le respect des horaires de fermeture du Local Jeunes. En cas de force majeure, si la personne chargée de récupérer le jeune au local devait arriver en retard, elle doit impérativement informer le Directeur de la structure.

**Une répétition des retards peut constituer un manquement au règlement intérieur et occasionner des pénalités.**

**Tout jeune non récupéré à l'heure de fermeture sera remis à la gendarmerie.**

## **Règlement intérieur Local Jeunes Intercommunal Neste Barousse à destination des familles et des jeunes**

### 7. Santé

Le suivi sanitaire est assuré par le personnel titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours.

#### **Administration de traitements**

Tout problème de santé nécessitant une prise en charge spécifique et quotidienne (allergie, ...) devra être signalée à la Direction par les représentants légaux et faire l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Dans l'intérêt sanitaire du jeune en cas de traitements quotidien, le directeur pourra administrer les médicaments en lien avec la circulaire DGS/DAS n° 99-320 du 4 juin 1999 relative à la distribution de médicaments.

Toute administration de traitement devra faire l'objet :

- D'un PAI
- D'un avis préalable de la direction qui appréciera si le traitement peut être administré dans l'établissement.
- D'une ordonnance du médecin traitant.

*Les traitements médicamenteux devront être apportés avec leur emballage d'origine et le mode d'emploi dans une trousse plastifiée au nom du jeune.*

#### **Modalités d'intervention médicale en cas d'urgence :**

En cas de symptômes inhabituels ou en cas d'urgence, le directeur en avisera la famille et pourra décider du retour du jeune à son domicile ou avoir recours au service d'urgence.

#### **Les vaccinations**

Conformément à la législation en vigueur, les jeunes doivent être vaccinés pour accéder au Local Ados.

Toutes les vaccinations doivent être reportées sur la fiche sanitaire prévue à cet effet lors de l'inscription des jeunes.

## **Règlement intérieur Local Jeunes Intercommunal Neste Barousse à destination des familles et des jeunes**

### 8. Organisation de l'accueil

#### **Vêtements, objets personnels**

Les jeunes sont susceptibles de se salir lors des diverses animations : Attention d'adapter la tenue de votre jeune à la météo et au programme du jour pour vacances.

*Le Local Jeunes décline toute responsabilité en cas de perte d'objet personnel*

#### **Vacances Scolaires**

##### **- Les repas et goûters**

Les jeunes bénéficient de repas confectionnés par la cuisine centrale ELIOR, le goûter est acheté par le local jeunes avec les jeunes en début de semaine.

##### **- Affaires à prévoir**

Un sac à dos contenant gourde, casquette, est demandé chaque jour aux familles

### 9. Vivre et agir ensemble

Les jeunes comme les adultes sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. Les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un jeune qui n'est pas le leur et à respecter la quiétude des jeunes en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

### 10. L'assurance et la responsabilité

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de Communes Neste Barousse est assurée en qualité d'organisateur pendant le déroulement des activités et des déplacements afférents au fonctionnement du local jeunes.

Les parents doivent fournir l'attestation d'assurance garantissant, d'une part, les dommages dont le/la jeune pourrait être l'auteur (responsabilité civile) et, d'autre part, les dommages que celui-ci pourrait subir (assurance individuelle accident).

La Communauté de Commune Neste Barousse est responsable du jeune dès son accueil par l'équipe d'animation dans les locaux du local jeunes jusqu'au moment où le/la jeune est récupéré par une personne autorisée.

Si un jeune venait à blesser un de ses camarades ou un membre de l'équipe d'animation, malgré la surveillance, la responsabilité civile des parents, qui couvre le/la jeune, serait engagée.

## **Règlement intérieur Local Jeunes Intercommunal Neste Barousse à destination des familles et des jeunes**

### 11. Comportement des jeunes et sanction :

Dans le cas où le/la jeune accueilli aurait une attitude incorrecte ou une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres, le bon fonctionnement du Local Jeunes ou le non-respect des règles de vies du local, des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive (projet, sortie, chantier, séjour, structure jeunesse) pourront être prises par l'équipe de direction. Un rendez-vous avec les responsables du jeune concerné sera envisagé.

Une détérioration ou le bris délibéré de matériel peut entraîner selon la situation le remplacement de celui-ci à la charge des familles.

### 12. Informations diverses

Le local jeunes Intercommunal Neste Barousse bénéficie pour fonctionner, d'aides techniques et financières de la Caisse d'allocation Familiales des Hautes Pyrénées, de la MSA, ainsi que celle du Département des Hautes Pyrénées.

---



Je soussigné(e), ..... responsable légal du  
jeune ..... atteste avoir pris  
connaissance du règlement intérieur du Local Jeunes de la Communauté de Commune Neste Barousse,  
et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :